



AMAP MIEL

WITTELSHEIM
Saison 2026/2027

WITTELSHEIM

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat d'engagement est signé entre :

Table with 2 columns: Le producteur and Le consomm'acteur. Rows include contact information for M. FICHTER Laurent and RUCHER DES MURIERS.

Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la Charte de ThurAmap (voir www.thuramap.fr, onglet « Une amap, c'est quoi ? »).

LES PANIERS : le consomm'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :

Table with 2 columns: Type de production and Composition d'un panier. Details production type (certified bio, IGP) and basket composition (500g honey).

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu au point de distribution et aux dates indiquées ci-dessous :

Table with 2 columns: Distribution details and Dates. Includes duration of season, distribution point, frequency options, and a list of dates for distribution.



AMAP MIEL

WITTELSHEIM

WITTELSHEIM  
Saison 2026/2027

LE PRIX ET LES PAIEMENTS :	
Prix d'un panier	8 €
Chèques à remettre à l'ordre de  <b><u>Fichter Laurent</u></b>	<p>A la signature du contrat, en début de saison, le consommateur remet au producteur par avance le ou les chèques correspondant à l'ensemble de la saison</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les mois = ..... paniers 1 chèque de ..... € encaissement en avril 2026, ou lors de l'établissement du contrat.</p> <p><input type="checkbox"/> ou</p> <p>2 chèques de .....€ encaissement en avril 2026, ou lors de l'établissement du contrat et en octobre 2026.</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les 2 mois = ..... paniers 1 chèque de .....€ encaissement en avril 2026, ou lors de l'établissement du contrat.</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les 3 mois = ..... paniers 1 chèque de .....€ encaissement en avril 2026, ou lors de l'établissement du contrat.</p>

Le consommateur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (12€), pour la saison 2026/2027 : une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

**Carte à points :**

Vous souhaitez de temps en temps bénéficier d'un **supplément** de produits par rapport à votre panier prévu, ou vous souhaitez acquérir d'autres produits transformés proposés par le producteur ?

Il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats et de paiements en espèce sur les lieux de distribution. Pour répondre à ce type de demande, ThurAmap a créé pour vous la carte à points dont la valeur est définie par chaque amap.

Pour l'amap RUCHER DES MURIERS, vous pouvez acquérir une carte **d'une valeur mini de 16 points et d'une valeur maxi de 32 points**, sans date limite d'utilisation, et renouvelable sous conditions. 1€= 1 point

**Attention !** Seules les personnes ayant souscrit un contrat de saison auprès de l'amap « RUCHER DES MURIERS » pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.

Paiement direct au producteur lors de l'achat de la carte.

Renseignez-vous auprès de votre amap ou au point info de ThurAmap.

Fait à ....., le ..... et signé en deux exemplaires par les 2 parties :

Le producteur	Le consommateur
(signature)	(signature)